

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
13e séance  
tenue le  
vendredi 15 octobre 1999  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SÉANCE

Président : M. MATUTE (Pérou)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
- b) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/54/SR.13  
8 février 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Olhaye (Djibouti), M. Matute (Pérou), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (A/54/39, A/54/175, A/54/225, A/54/273, A/54/425, A/54/292-S/1999/917 et A/53/788 et Add.1)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
- b) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/54/39, A/54/225, A/54/273 et A/54/425)

1. Mme HEYZER (Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), présentant la note du Secrétaire général sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (A/54/225), dit que les efforts novateurs entrepris par plusieurs Etats membres dans la perspective de la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing mettent en évidence la nécessité de forger des partenariats et de renforcer les activités opérationnelles de développement. UNIFEM s'est employé à développer les partenariats entre les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies en appuyant la formulation de plans d'action nationaux pour la mise en oeuvre du Programme de Beijing dans plus de 40 pays, en particulier dans les pays arabes, dans le Cône sud de l'Amérique latine et en Asie du Sud. En outre, il a encouragé la participation des femmes aux activités commerciales, s'est efforcé de faire intégrer une perspective sexospécifique dans les accords commerciaux et s'est employé à promouvoir l'alphabétisation économique des femmes dans le Cône sud de l'Amérique latine, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique ainsi qu'en Asie de l'Est.

2. Dans 32 pays, des efforts délibérés ont été déployés pour accroître la participation des femmes à la direction politique en leur réservant des sièges au Parlement ou au moyen d'autres formes de discrimination positive. UNIFEM a appuyé des activités de formation et de renforcement des capacités dans ce cadre. Ainsi, elle a favorisé la nomination de cinq femmes, sur huit candidates, à des postes ministériels à Fidji.

3. D'autres évolutions positives ont découlé de la mise en oeuvre du programme de réforme du Secrétaire général visant à renforcer le système des coordonnateurs résidents et à promouvoir la collaboration interorganisations et le suivi intégré des conférences mondiales des Nations Unies. Dans ce cadre, UNIFEM a organisé en 1998 des campagnes interorganisations au sein du système des Nations Unies en vue de mettre un terme aux violences exercées contre les femmes dans les régions Amérique latine et Caraïbes, Afrique et Asie-Pacifique. Ces campagnes ont eu un impact tant sur les programmes que sur les politiques. Ainsi, l'Inde a demandé à UNIFEM de l'aider à former des policiers pour les aider à traiter les cas de violence domestique, et une déclaration a été adoptée en vue de faire respecter par la police et la justice de 18 pays d'Amérique

/...

latine les normes figurant dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

4. UNIFEM, qui a joué un rôle actif dans le Sommet du micro-crédit, a été associé à des efforts visant à faire bénéficier de 925 programmes de micro-financement 100 millions de familles parmi les plus pauvres du monde, et en particulier les femmes, d'ici 2005. Il collabore aussi avec plusieurs organismes des Nations Unies pour développer les compétences concernant les sexospécificités au niveau national. Outre ses 11 conseillers régionaux, le Fonds va déployer des conseillers en matière de questions sexospécifiques dans 10 pays au cours des deux prochaines années; actuellement, des spécialistes en la matière fournissent des conseils techniques aux coordonnateurs résidents dans 12 pays. Par ailleurs, UNIFEM élargit son partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

5. La coopération interorganisations dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) a aussi été facilitée par des conseils spécialisés fournis par UNIFEM, par exemple dans des projets traitant de la féminisation de la pauvreté au Kenya, au Ghana et en Thaïlande, dans une initiative concernant les liens entre condition de la femme et VIH/sida dans six pays et dans un projet du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) visant à créer un groupe de travail sur le trafic de femmes en Thaïlande. Ce dernier projet montre comment une première contribution d'UNIFEM peut être ensuite développée par des organisations ayant des ressources plus importantes et une présence sur le terrain.

6. UNIFEM préside le Sous-groupe sur l'égalité entre les sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement. Sur le terrain, il existe des groupes thématiques sur les questions sexospécifiques dans le cadre du système des coordonnateurs résidents dans 58 pays. Les résultats de ces activités seront intégrés dans la deuxième Stratégie et plan d'exécution d'UNIFEM.

7. Il convient que la deuxième Commission souligne la nécessité de renforcer le réseau de spécialistes des questions sexospécifiques dont disposent les fonds et programmes des Nations Unies au niveau des pays et de mobiliser l'appui technique et financier nécessaire à cet effet. Les mécanismes mis en place conjointement par UNIFEM et le PNUD ainsi que le FNUAP pourraient être imités par d'autres fonds et programmes. L'oratrice demande que la deuxième Commission soutienne les recommandations du Secrétaire général sur l'élaboration de nouvelles synergies entre UNIFEM et le PNUD. Dans le cadre des préparatifs des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale visant à évaluer la mise en oeuvre du Programme de Beijing et de la session extraordinaire sur un réexamen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, la deuxième Commission pourrait appuyer les efforts déployés par UNIFEM et d'autres organismes des Nations Unies pour recueillir des données par sexe au niveau des pays et mettre en place de meilleurs mécanismes pour l'analyse de l'allocation des ressources dans une perspective sexospécifique.

8. M. OHIORHENUAN (Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du Programme des Nations Unies pour le développement) présente le rapport sur la onzième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement

/...

(A/54/39) et le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/54/425). A sa onzième session, le Comité de haut niveau a relevé que, à mesure que leurs capacités se renforcent, les pays en développement financent de plus en plus leurs propres activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD). Plusieurs évolutions contribuent à revitaliser la CTPD : les relations bilatérales traditionnelles ainsi que les activités de coopération régionale et sous-régionale sont de plus en plus intégrées dans des initiatives interrégionales et mondiales; des activités de formation occasionnelles sont remplacées par des formes d'échange plus perfectionnées; la coopération prend de nouvelles formes plus dynamiques, notamment avec la mise en place de mécanismes triangulaires et de liens entre entreprises; enfin, la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales à des activités de CTPD se développe. Le Comité de haut niveau exhorte la communauté internationale à accroître son appui à la CTPD et demande aux organismes et institutions d'établir un cadre commun pour mesurer les résultats et les progrès de la CTPD et de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et pour intégrer ces modalités dans les activités opérationnelles.

9. Dans son rapport sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/54/425), le Secrétaire général met l'accent, au chapitre consacré aux évolutions et tendances récentes, sur les relations commerciales, les investissements et les transactions financières Sud-Sud (par. 5). Les réformes, la libéralisation du commerce extérieur et la maîtrise de l'inflation ont entraîné, dans de nombreux pays, une forte convergence des politiques économiques qui ouvre de nouvelles perspectives de renforcement de la coopération Sud-Sud (par. 8). Il convient en particulier de prendre note de la revitalisation de la coopération régionale, sous-régionale et interrégionale au moyen de nouveaux mécanismes de coopération économique tels que des accords de libre-échange ou des triangles de croissance allant au-delà des groupements traditionnels (par. 10). Le commerce Sud-Sud a beaucoup progressé et constituait 42 % du total des exportations des pays en développement en 1997 (par. 11). Les pays en développement investissent de plus en plus à l'étranger, mais on ne peut pas actuellement désagréger les données permettant de mesurer avec précision les flux Sud-Sud.

10. Le chapitre III du rapport, consacré à l'aide multilatérale à la coopération Sud-Sud, souligne le rôle des partenariats et des moyens collectifs dans cette coopération et, dans la section intitulée "Mettre le Sud en réseau", la nécessité de mettre en réseau les diverses bases de données et les différents systèmes d'information créés par les organisations (par. 46) en vue d'axer les activités opérationnelles sur la coopération Sud-Sud. Dans le chapitre final, le rapport souligne que le degré auquel les possibilités de coopération Sud-Sud pourront être exploitées dépend beaucoup des efforts du Sud lui-même.

11. M. ZERIHOUN (Directeur de la Division Afrique I au Département des affaires politiques) présente le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (A/54/273), qui reprend des renseignements communiqués par les Etats membres, des organisations régionales et des organismes et organes compétents du système des Nations Unies en réponse à la résolution 52/204 de l'Assemblée générale au sujet de leur coopération avec la SADC et ses pays membres pour la mise en oeuvre de programmes et projets d'aide au développement et d'assistance technique.

12. M. TALBOT (Guyana), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles – universalité, neutralité, multilatéralisme, non-conditionnalité et adaptation souple aux besoins et priorités des pays en développement – distinguent ces activités des Nations Unies de celles d'organismes comme la Banque mondiale et sont essentielles pour leur efficacité et leur crédibilité futures. C'est pourquoi les tendances actuelles qu'on peut observer dans les activités de développement des Nations Unies sont très perturbantes.

13. Depuis quelque temps, il apparaît que certaines organisations, comme le PNUD, sont moins disposées à s'adapter aux besoins des pays et appliquent une orientation plus restrictive dans leurs activités, si bien qu'elles risquent de devenir inutiles, n'ayant plus la masse critique nécessaire. La racine du problème est le déclin persistant du financement des activités opérationnelles fondamentales, en particulier celles du PNUD, malgré les réformes entreprises. L'appui du PNUD aux pays en développement a été considérablement réduit et les activités de terrain souvent interrompues en raison de l'insuffisance des ressources ou du fait que les opérations du programme sont de plus en plus étroitement ciblées. On peut donc dire que les récents efforts déployés pour respecter le pacte liant les ressources aux résultats de la réforme au PNUD et dans d'autres fonds et programmes, incarnés par le Cadre de financement pluriannuel, ont été décevants. Dans les mois qui ont suivi la décision de lancer ce cadre, il est devenu clair que les pays donateurs n'étaient pas disposés à prendre les engagements nécessaires, ce qui est très inquiétant. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment leur attachement à la mise en oeuvre de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale et de celles qui l'ont précédée et soulignent l'importance du Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en tant que mécanisme de coordination des activités du système sur le terrain. Le Cadre des activités de développement, mécanisme qui appartient aux gouvernements, devrait être employé de façon à obtenir un impact collectif maximum des activités opérationnelles sur le terrain. Il convient d'examiner les relations entre les fonds et programmes et leurs organes directeurs d'une part et le Groupe de développement des Nations Unies d'autre part, et de tenir compte du rôle et du mandat de chacun de ces organes dans la promotion des activités opérationnelles de développement.

14. Le Groupe des 77 et la Chine accordent un rang de priorité élevé au renforcement de la coopération Sud-Sud dans le cadre de la mondialisation, qui devrait en définitive contribuer à la croissance de l'économie mondiale. Conscients des possibilités qu'offrent la coopération régionale et les mécanismes d'intégration entre pays du Sud pour dynamiser la coopération Sud-Sud, ils se félicitent de l'adoption de la Déclaration de Bali et du Plan d'action sur la coopération économique régionale et sous-régionale des pays en développement, qui datent de décembre 1999.

15. Le Groupe des 77 et la Chine continuent de juger prioritaire l'intégration de la CEPD et de la CTPD et le renforcement des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale. A cet égard, il est essentiel d'associer davantage les entreprises à la coopération Sud-Sud. En conclusion, le Groupe des 77 et la Chine attendent avec impatience le prochain sommet du Sud du Groupe des 77 qui doit se tenir à La Havane en 2000 et dont on espère qu'il relancera la coopération entre pays en développement dans des secteurs d'importance

stratégique et la formation d'un nouveau partenariat stratégique avec les pays développés.

16. Mme PAIVOKÉ (Finlande), intervenant au nom de l'Union européenne et des pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), dit que l'Union européenne se félicite des progrès qu'on continue d'enregistrer en matière de coopération et de coordination entre les organismes des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles. Elle félicite le Groupe de développement des Nations Unies pour la mise en place du Cadre pour l'aide au développement et l'amélioration du fonctionnement du système des coordonnateurs résidents.

17. A la récente réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, il a été encourageant de constater que les pays en développement se sont approprié le processus. C'est à ces pays qu'il incombe de gérer la CTPD et de formuler des politiques nationales cohérentes, comportant un financement par le budget national. Toutefois, dans de nombreux cas il n'y a toujours pas de politique nationale clairement définie. L'investissement dans les ressources humaines, complété par des politiques favorables au développement socio-économique, sont des conditions essentielles de l'élimination de la pauvreté, qui est le but ultime de la coopération Sud-Sud.

18. La coopération Sud-Sud, qui était au départ une modalité de coopération bilatérale, a évolué vers une forme de coopération plus régionale. L'utilisation des équipements de formation et de recherche de la région a permis aux pays de chaque région de créer des réseaux plus efficaces et d'apprendre les uns des autres, ce qui offre un intérêt manifeste pour le renforcement des capacités. Les mécanismes triangulaires, associant des donateurs traditionnels et de nouveaux donateurs, témoignent de l'efficacité de la nouvelle stratégie de CTPD; en outre, ces mécanismes constituent une nouvelle modalité de financement.

19. L'Union européenne pense que le meilleur moyen de promouvoir la CTPD est de l'intégrer dans toutes les activités de coopération pour le développement et que la CTPD est un outil très utile pour aider les pays en développement à relever le défi de la mondialisation et de la libéralisation du commerce international.

20. L'Union européenne prend note avec satisfaction des efforts déployés par UNIFEM pour cibler ses activités, mettre en place une composante apprentissage et forger des partenariats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Ses objectifs sont de renforcer les capacités économiques des femmes, de promouvoir la participation des femmes à la direction du secteur privé et du secteur public, de défendre les droits fondamentaux des femmes et de plaider pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Il est essentiel de renforcer les capacités des organisations de femmes pour assurer la transformation sociale. Un minimum de volonté politique est indispensable pour assurer le progrès du processus démocratique et il convient de féliciter UNIFEM pour ses travaux dans ces domaines importants. En particulier, le réseau des conseillers en questions sexospécifiques a contribué à faire en sorte que les considérations sexospécifiques soient intégrées dans le programme global de réforme des Nations Unies. Pour terminer, l'Union européenne encourage UNIFEM et le PNUD à continuer de renforcer leur coopération mutuelle.

21. M. OSEI-DANQUAH (Ghana) dit qu'en théorie, les activités opérationnelles de développement sont le fruit d'une vaste alliance visant à lutter contre la pauvreté et à mettre en place les conditions d'un développement durable, mais dans la pratique elles sont en concurrence avec les activités de secours humanitaire pour le partage de ressources qui sont de moins en moins importantes. Il est clair que l'insuffisance du financement de la coopération Sud-Sud reste un problème. Les écarts entre le Nord et le Sud sont évidents, en particulier dans des domaines comme les flux financiers. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (A/54/273) donne une indication de ce qu'une intégration économique efficace peut offrir au reste du continent et la délégation ghanéenne souligne qu'il convient d'exploiter les enseignements tirés de la SADC pour aider d'autres régions.

22. Pour de nombreux pays, notamment en Afrique, les capacités d'intégration au niveau sous-régional sont limitées en raison de la faiblesse et de l'insuffisance des institutions publiques. Avec l'appui du système des Nations Unies et des pays en développement les plus avancés, ces pays pourraient faire une évaluation de leurs besoins et trouver des sources de connaissances spécialisées. L'amélioration des communications permet d'accéder à des renseignements essentiels à peu de frais et la délégation ghanéenne se félicite des efforts déployés pour fournir aux pays en développement le matériel informatique et télématique nécessaire pour accéder à l'Internet.

23. L'intégration nécessaire de la coopération Sud-Sud dans la planification nationale nécessite un renforcement de l'aide publique au développement (APD) et un meilleur financement des activités de développement du système des Nations Unies. Il convient d'associer le PNUD, qui aide les pays d'Afrique à renforcer leurs capacités dans le domaine du commerce extérieur et de l'entreprise, aux partenariats actuels comme celui qui lie la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

24. La crise financière qui a secoué l'Asie montre l'importance croissante de la prospérité de cette région pour l'Afrique. La suspension des projets d'investissement, le fléchissement de la demande de produits primaires et la chute des prix qui s'en est suivie soulignent la nécessité de politiques commerciales mondiales justes et équitables et d'un allègement de la dette. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a fait la preuve de son efficacité en tant que catalyseur de la coopération Sud-Sud, malgré des ressources limitées.

25. Pour que les activités opérationnelles de développement aient l'impact voulu, il faut que la coopération internationale en assume la responsabilité. Pour leur part, les gouvernements des pays en développement doivent approfondir leurs partenariats avec le secteur privé et encourager les échanges de renseignements. Mais surtout, il faut renforcer les activités de développement du système des Nations Unies au moyen de nouvelles méthodes de mobilisation des fonds, de façon qu'elles puissent répondre aux besoins objectifs du développement et non plus aux sautes d'humeur des pays donateurs.

26. Mme KING (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation continue d'appuyer les activités opérationnelles de développement et se félicite des remarquables

/...

progrès réalisés dans ce domaine au cours de l'année écoulée. La multiplication des cadres pour l'aide au développement de l'ONU et des évaluations communes par pays a renforcé la coopération et réduit les doubles emplois au niveau des pays. Les différents intervenants forgent de nouvelles relations pour élargir la base de financement, mettre au point de nouvelles méthodes et accroître l'efficacité opérationnelle.

27. Le mécanisme des cadres pour l'aide au développement a apporté davantage de cohésion et d'unité de vues entre des organismes de développement qui auparavant avaient chacun leur stratégie, en attirant l'attention sur leur mission commune qui consiste à trouver des moyens plus efficaces de soulager la misère humaine et d'améliorer le bien-être des 6 milliards de personnes qui vivent sur la planète. On peut relever des exemples de renforcement de la participation des institutions spécialisées et des gouvernements au processus, et des organismes de second rang comme UNIFEM continuent d'avoir sur les grands problèmes un impact sans commune mesure avec leur modeste budget.

28. Il subsiste des domaines dans lesquels il y a encore beaucoup de progrès à faire. Les nombreux conflits qui déchirent plusieurs régions montrent à l'évidence qu'il faut consolider et intégrer un processus coordonné permettant d'assurer la transition de la crise vers le développement. Les conditions essentielles du développement humain durable commencent à faire l'objet d'un consensus, comme en témoigne le fait que les institutions de Bretton Woods ont adopté une conception du développement inspirée des Nations Unies, tandis que le système des Nations Unies a beaucoup fait pour encourager ses Etats membres à appliquer des politiques macro-économiques responsables. Il reste maintenant à se mettre d'accord sur le rôle des activités opérationnelles dans la promotion d'un développement durable, en tenant compte en particulier des atouts spécifiques du système des Nations Unies.

29. La délégation des Etats-Unis continue d'appuyer la CTPD et la CEPD qu'elle considère comme d'importants instruments de développement. Beaucoup des programmes d'aide bilatérale des Etats-Unis visent à faire en sorte que les ressources humaines des pays en développement soient employées au mieux et l'oratrice exhorte tous les pays à reconnaître l'importance de la contribution de l'aide bilatérale à la CTPD. Le système des Nations Unies affecte environ 100 millions de dollars par an à la CTPD, dont la moitié par le biais du PNUD. Le Cadre pour l'aide au développement reste un moyen efficace de coordonner cet appui et il convient que les commissions régionales jouent un rôle de coordination dans la promotion et la facilitation de la CTPD. Pour pouvoir continuer de se développer, la CTPD doit démontrer qu'elle produit des résultats et l'on pourra tirer des enseignements utiles de l'analyse tant des réussites que des échecs.

30. M. TCHOULKOV (Fédération de Russie) dit qu'au cours de l'année écoulée on a fait des progrès dans l'intégration des activités opérationnelles à différents échelons et dans l'établissement de liens entre ces activités et les priorités nationales en matière de développement durable. Ces progrès sont dus dans une grande mesure à l'amélioration de l'analyse et de l'évaluation objectives des résultats obtenus et des problèmes non réglés dans les pays bénéficiaires. A cet égard, il faut continuer de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies, la Banque mondiale et les autres partenaires du développement. A cet effet, il convient de poursuivre les consultations sur les moyens

/...



d'harmoniser le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale.

31. S'agissant du renforcement du partenariat entre tous les intéressés, il faut attacher une attention particulière aux mesures de mobilisation des capitaux privés. Le système des Nations Unies pourrait faciliter l'établissement de liens entre les intérêts commerciaux des entreprises privées et les objectifs du développement durable, de la justice sociale, de l'élimination de la pauvreté et du respect des droits de l'homme. Les initiatives du Secrétaire général visant à établir un dialogue avec le secteur des entreprises ont un rôle important à jouer.

32. La délégation russe prend note avec satisfaction des résultats du débat que le Conseil économique et social a consacré, à sa session de fond de 1999, à la réforme des activités opérationnelles. Toutefois, elle reste préoccupée par la poursuite de la réduction des ressources du PNUD et du FNUAP, qui compromettent la capacité de ces organisations de mettre en oeuvre les décisions prises dans les conférences mondiales. Elle appuie les mesures prises pour rétablir les ressources des organisations, notamment la création du cadre de financement pluriannuel, les mesures de réduction des coûts du FNUAP et les mesures de rationalisation et de décentralisation de l'administration et de la gestion du PNUD. Cela dit, il faut procéder de façon équilibrée pour éviter d'affaiblir la gestion et les capacités de coordination des activités de terrain.

33. Les pays d'Europe orientale et de la Communauté d'Etats indépendants sont très reconnaissants aux programmes et fonds pour l'aide qu'ils leur apportent dans l'exécution de leurs réformes démocratiques, sociales et économiques. Lorsqu'ils auront réussi leur transition, ils pourront participer pleinement à l'effort mondial en faveur du développement durable.

34. Pour terminer, la délégation russe tient à soutenir les conclusions du Comité de haut niveau et souligne la nécessité de rechercher des moyens novateurs d'associer les pays en transition à la CTPD, notamment dans le cadre de mécanismes de coopération trilatérale.

35. M. ESCANERO (Mexique), intervenant au nom du Groupe de Rio, dit qu'il faut préserver l'universalité, la neutralité et le multilatéralisme des activités de développement, qui sont fondés sur les principes de la non-conditionnalité et du respect intégral des priorités nationales. En vertu du principe d'universalité, il convient d'apporter le maximum d'appui aux pays et secteurs dont les besoins sont les plus grands; or, la part des ressources de base du PNUD qui est consacrée à l'Amérique latine et aux Caraïbes est en diminution et les pays de la région doivent assumer eux-mêmes l'essentiel du coût des activités.

36. Le Groupe de Rio a défini plusieurs priorités en ce qui concerne les activités opérationnelles de développement. Premièrement, il faut que des initiatives comme le Cadre des Nations Unies pour l'assistance technique suscitent du système des Nations Unies une réponse parfaitement conforme aux priorités et aux besoins nationaux. Deuxièmement, il faut que la promotion des capacités techniques, administratives et de gestion soit parfaitement compatible avec la modalité de l'exécution nationale. Troisièmement, il faut que l'administration et la gestion financière des bureaux extérieurs des Nations Unies soient transparentes.

/...

37. Il est préoccupant de constater que, malgré les engagements pris récemment à l'échelle mondiale et les efforts de réforme du système des Nations Unies, les flux d'APD continuent de décliner, et qu'ils ne sont pas remplacés par des investissements étrangers directs. Le Groupe de Rio réaffirme la nécessité de donner suite aux engagements pris au paragraphe 43 de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale et pense lui aussi qu'il convient d'intensifier la coopération avec les institutions de Bretton Woods.

38. Le Groupe de Rio considère que la coopération Sud-Sud, tant économique que technique, est un moyen de plus en plus efficace de se faire une place dans le nouvel environnement économique. Ses membres participent à des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale et, dans l'esprit du Plan d'action de Buenos Aires, les pays à revenu moyen de la région assurent la coordination de cette coopération. Il convient d'assurer aussi l'harmonisation de la coopération Nord-Sud et de la coopération Sud-Sud au moyen de mécanismes de coopération triangulaires.

39. Pour terminer, le Groupe de Rio souligne la nécessité de renforcer les activités opérationnelles en élaborant une stratégie d'ensemble pour la coopération internationale face aux catastrophes naturelles, à toutes les étapes, de la prévention à la reconstruction en passant par l'alerte rapide, la réponse d'urgence, les mesures palliatives et les mesures de redressement initial.

40. M. KOLBY (Norvège) dit que l'utilité potentielle de la CTPD sur les pays en développement est de plus en plus reconnue, car la coopération Sud-Sud est un moyen essentiel de partager des données d'expérience utiles pour le développement, et la délégation norvégienne se félicite du fait que les pays en développement prennent de plus en plus le rôle de chef de file en suscitant, en organisant et en finançant des activités de CTPD, car l'appropriation et l'engagement nationaux sont indispensables pour le succès de la coopération Sud-Sud.

41. Il convient que les pays donateurs jouent un rôle d'appui actif en encourageant le recours à la CTPD dans le cadre de l'aide au développement. La Norvège déplore le déclin global des flux d'APD et s'est efforcée de lutter contre cette évolution en accroissant sa propre APD. Selon l'orateur, l'APD et la CTPD doivent se renforcer mutuellement. Il se félicite donc du fait que la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la CTPD ait entraîné un recours accru à cet instrument. L'élargissement de l'appui international et le mécanisme de coopération triangulaire, auquel la Norvège participe, ont favorisé une utilisation efficace des ressources disponibles dans l'intérêt de nombreux pays en développement. Par ailleurs, la Norvège participe aux activités de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités et du Centre du Sud et contribue à leur financement. Elle appuie aussi des initiatives comme la création d'un centre indépendant de conseil juridique pouvant permettre aux pays en développement d'avoir réellement accès aux mécanismes de règlement des différends de l'OMC.

42. Il est impératif que la coopération Sud-Sud soit perçue comme prioritaire dans le système des Nations Unies. L'apport des pouvoirs publics et du système des Nations Unies est indispensable pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires et de la Stratégie relative aux nouvelles orientations, mais il est

aussi essentiel d'associer le secteur privé et les organisations non gouvernementales à cet effort pour promouvoir des entreprises viables dans les pays en développement. C'est pourquoi la Norvège considère les activités visant à renforcer les échanges commerciaux et la coopération régionale Sud-Sud comme une des priorités de sa stratégie de promotion du secteur privé dans les pays en développement.

43. Evoquant le rapport du Secrétaire général sur les activités d'UNIFEM, l'orateur se félicite des travaux importants entrepris par le Fonds dans le cadre du Programme d'action de Beijing et se dit favorable à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour financer des activités de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il encourage le PNUD et le Fonds à renforcer leur coopération.

44. La Norvège considère que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est un partenaire clé de la coopération régionale en Afrique australe et se félicite par conséquent des progrès accomplis dans le renforcement des liens entre le système des Nations Unies et la SADC, ainsi que de l'intensification de la coopération avec d'autres pays et organisations multilatérales. Elle encourage la SADC et tous ses partenaires à continuer de renforcer leur coopération.

45. M. AHO-GLELE (Bénin) dit que les activités opérationnelles de développement sont conçues pour répondre aux besoins du développement en tenant compte des politiques, programmes, stratégies et priorités de développement des pays en développement. Ces activités doivent être guidées par les principes de l'universalité, de la neutralité, du multilatéralisme et du financement volontaire. Le Gouvernement du Bénin est particulièrement attaché à la mise en oeuvre de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il a adopté une note de stratégie nationale conforme à cette résolution et créé un Comité national chargé de suivre et d'évaluer les activités de développement. La note de stratégie nationale définit trois domaines prioritaires : l'amélioration des conditions de vie et l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de la gestion des affaires publiques et l'émancipation de la société civile, et l'emploi, la formation professionnelle et le développement des PME.

46. Malgré sa pauvreté, le Bénin apporte une contribution aux activités de développement du système des Nations Unies. Toutefois, ses programmes, élaborés de concert avec ses partenaires de développement dans le cadre de la note de stratégie nationale, restent très sous-financés. Sa délégation est très préoccupée non seulement par le fait que les ressources affectées aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies restent insuffisantes, mais aussi par la complexité des mécanismes de décaissement de ces ressources, qui retarde, voire compromet, l'exécution des programmes. L'orateur lance un appel aux donateurs potentiels pour qu'ils fournissent des contributions substantielles, dans un esprit de partenariat, aux ressources affectées aux activités opérationnelles de développement et cela de façon prévisible, suivie et garantie, afin qu'on puisse promouvoir les programmes et projets devant être exécutés dans des pays à faible revenu. La délégation du Bénin compte sur la solidarité et la bonne volonté des pays donateurs pour

qu'ils fournissent les ressources nécessaires pour renforcer les activités de développement du système des Nations Unies.

47. M. DOS SANTOS (Mozambique), intervenant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que des progrès considérables ont été faits dans la coopération entre le système des Nations Unies et la SADC. La SADC espère un renforcement de ses relations avec le système des Nations Unies dans tous les domaines d'intérêt commun mais reste tout autant attachée au renforcement de ses relations avec d'autres organisations régionales. A son dix-neuvième sommet, elle a examiné la situation économique et politique des pays membres durant l'année précédente ainsi que les progrès réalisés dans l'intégration régionale. Sur le plan politique, la région a continué de promouvoir une culture de la paix, la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit. A cet égard, l'organisation d'élections générales, ou les projets d'élections élaborés par plusieurs pays constituent une étape importante vers la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région.

48. Cela dit, la situation de l'Angola et de la République démocratique du Congo reste très préoccupante. C'est pourquoi l'orateur exhorte la communauté internationale à prendre des mesures appropriées en fournissant une aide humanitaire et autre pour atténuer les souffrances du peuple angolais. Comme la recherche d'une paix durable reste un objectif constant de la région, la SADC se félicite de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka qui vise à régler le conflit en République démocratique du Congo, et en appelle à la communauté internationale pour qu'elle joue son rôle dans le maintien de la paix et l'aide à la reconstruction de ce pays. A cet égard, elle se félicite de l'appui fourni par l'Union européenne au processus de négociation de la SADC sur le conflit qui se déroule dans ce pays.

49. La région continue de subir les effets des mines terrestres et des armes de petit calibre qui tuent et mutilent des milliers de civils. La SADC est déterminée à faire de l'Afrique australe une zone exempte de mines terrestres et a adopté une déclaration à cet effet. Elle a aussi adopté, à son sommet de 1999, une décision sur le trafic d'armes légères et les crimes connexes. L'orateur exhorte la communauté internationale à lui fournir l'appui nécessaire pour gérer le problème que posent ces armes qui, outre qu'elles tuent de nombreuses personnes, compromettent les efforts de développement de la région.

50. La région devrait enregistrer un taux de croissance record, au moins 3,5 %, en 1999, mais cela reste bien inférieur aux 6 % nécessaires pour réduire la pauvreté dans les pays membres. C'est pourquoi la SADC est très préoccupée par le faible niveau des flux d'IED et le lourd fardeau de la dette extérieure, qui continuent d'opposer des obstacles majeurs au développement économique de la région. Elle est aussi très préoccupée par la contraction de l'APD, car l'insuffisance du financement empêche le système des Nations Unies de s'attaquer efficacement à des problèmes internationaux comme la pauvreté. Par conséquent, la SADC exhorte les pays qui sont en mesure de le faire à continuer de financer l'Organisation pour lui permettre d'accomplir son importante tâche.

51. La SADC se félicite des initiatives d'allégement de la dette et notamment de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), mais pense que la communauté internationale devrait d'ores et déjà annuler la dette extérieure des pays qui ont réalisé des progrès visibles et durables dans l'exécution de

/...

mesures d'ajustement structurel et de réformes politiques rigoureuses, de façon à leur permettre d'investir les ressources ainsi libérées dans le secteur social.

52. De grands progrès ont été faits en matière d'intégration régionale, avec notamment la signature et la ratification de plusieurs protocoles dans des domaines comme la santé, la conservation de la faune et de la flore sauvages et l'application de la loi. En outre, plusieurs institutions, telles qu'une chambre de commerce et d'industrie de la SADC, ont été créées. L'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes ont aussi une place de choix dans le programme d'intégration régionale. Les Etats membres se sont engagés à faire en sorte qu'au moins 30 % des postes politiques et postes à responsabilité soient occupés par des femmes en 2005.

53. Toutefois, les efforts d'intégration régionale ne pourront pas réussir sans l'aide précieuse de la communauté internationale. C'est certes à la SADC qu'il incombe de prendre en charge son propre développement, mais elle est consciente de ses lacunes et demande donc un renforcement de la coopération et de l'aide internationales. A cet égard, elle se félicite de la contribution majeure apportée par le système des Nations Unies à ses activités d'intégration régionale et l'en remercie. L'aide économique, financière et technique ainsi reçue jusqu'à présent a beaucoup contribué à l'amélioration de la situation de la région dans des domaines comme l'éducation et la santé.

54. M. YEPEZ LASSO (Equateur) dit que la coopération pour le développement est un aspect essentiel de la politique étrangère de l'Equateur. Toutefois, la tendance à la baisse de l'APD ainsi que l'adoption de nouvelles politiques limitant l'assistance technique et financière sont très préoccupantes. Dans ces conditions, une coopération Sud-Sud conçue pour obtenir de véritables avancées sociales est une option valable.

55. Comme exemple positif de cette forme de coopération, on peut mentionner les efforts conjoints entrepris par l'Equateur et la Colombie, qui ont permis de renforcer considérablement et de diversifier le commerce extérieur et les investissements productifs dans des domaines comme la santé et l'éducation ainsi que dans la lutte contre le trafic de drogue. Ayant réglé leurs différends territoriaux, le Pérou et l'Equateur paraissent avoir devant eux un avenir prometteur et sont déterminés à se comporter en partenaires véritables dans l'intérêt du développement harmonieux de chaque partie. C'est ainsi que le commerce bilatéral devrait être multiplié par trois et que 3 milliards de dollars devraient être injectés dans des projets d'aménagement dans les zones arriérées qui se situent le long de la frontière entre les deux pays. Par ailleurs, l'Equateur a des relations très fécondes avec Cuba et est très satisfait des résultats de la coopération triangulaire avec l'Union européenne.

56. Le commerce devrait être un des principaux piliers de la coopération Sud-Sud et la délégation équatorienne se félicite donc de l'expansion du commerce régional. L'Equateur participe activement à la Communauté andine. Le commerce entre les pays andins et entre ces pays et leurs autres partenaires commerciaux d'Amérique latine continue de se développer et il faut encourager cette évolution.

57. Il convient certes que le système des Nations Unies et les organisations multilatérales appuient la coopération entre pays en développement, mais les pays du Sud doivent compter sur leurs propres capacités et intensifier leur assistance mutuelle. Le prochain sommet de La Havane devrait offrir l'occasion d'engager un dialogue constructif et d'élaborer de nouvelles stratégies de coopération pour le développement adaptées aux priorités des peuples du Sud.

58. M. MYINT (Myanmar) dit qu'il ne fait pas de doute que l'aide du Nord accélère et renforce le processus de développement dans le Sud. Il faut donc maintenir le niveau de l'aide de façon que le processus de développement puisse se poursuivre. A cet égard, l'aide financière est certes importante, mais le Sud a aussi un besoin essentiel de transfert de technologies appropriées, de technologies éco-compatibles et de sources d'énergie nouvelles et économiques.

59. Les relations Nord-Sud sont essentielles, mais les pays en développement ne devraient pas toujours être tributaires de la bonne grâce du Nord pour leur développement. Au contraire, ils peuvent retirer un certain nombre d'avantages de la coopération Sud-Sud. Le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement et le Plan d'action de Caracas sont les programmes les plus importants dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Le renforcement de leur mise en oeuvre a donné des résultats intéressants, non seulement sous forme de coopération bilatérale, mais aussi en faisant progresser la coopération triangulaire qui entraîne un accroissement de l'appui fourni par les pays développés. La coopération technique et économique entre les pays du Sud a donné d'importants résultats sur le plan du développement. En dehors de l'adhésion à des groupements régionaux, chaque pays en développement peut tirer parti d'une coopération bilatérale. A cet égard, le Sommet du Sud qui doit se tenir à La Havane fera progresser la mobilisation des forces collectives et de la solidarité des pays en développement grâce à l'intensification de la coopération Sud-Sud et adoptera des documents clés reflétant les vues de 133 pays, qui définiront des lignes directrices pour l'action au troisième millénaire.

60. M. MENON (Inde) dit que la rapidité des progrès techniques et de la libéralisation associée à la mondialisation a provoqué une série de crises financières et entraîne la marginalisation économique d'une grande partie de l'humanité. Les pays en développement doivent travailler ensemble pour remédier à leurs faiblesses et à leurs désavantages communs. Les progrès réalisés par certains pays du Sud en matière de développement peuvent permettre à ceux-ci d'aider les autres; ce qui est nécessaire, ce sont la volonté et les investissements qui traduiront dans les faits la coopération entre ces pays.

61. Le Gouvernement indien a mis plus de 2 milliards de dollars à la disposition d'autres pays en développement sous forme de coopération technique, scientifique et économique bilatérale et multilatérale et a l'intention d'élargir sa coopération, au-delà de l'Afrique et de l'Asie, au Pacifique-Sud, aux Caraïbes et à l'Amérique centrale et de promouvoir le principe de la multiplicité des bénéficiaires. La croissance vigoureuse du commerce entre les pays du Sud, malgré des habitudes qui favorisent les liens Nord-Sud et malgré les difficultés de financement des échanges, est source d'optimisme. Toutefois, le commerce et l'investissement sont entravés par le lourd endettement de nombreux pays du Sud. Il convient que la communauté internationale envisage des initiatives ambitieuses pour régler les problèmes d'endettement des pays en

développement à revenus faibles et moyens, afin d'ouvrir de nouvelles voies à la coopération Sud-Sud et à l'expansion de l'économie mondiale.

62. Le rôle des facteurs de production traditionnels est rapidement supplanté par le savoir, actif incorporel présentant des caractéristiques uniques, qui ne peut pas être reproduit et qui a un caractère exclusif. Le problème est que, comme le savoir permet de créer des richesses, sa circulation entre le Nord et le Sud est entravée. Pour répondre aux besoins des pays en développement de façon économique, il y a des techniques très perfectionnées qui existent déjà ou qui pourraient être mises au point, mais comme les pays développés n'y ont aucun intérêt, il faut que les pays en développement se servent eux-mêmes en acquérant des connaissances qui leur permettront d'exploiter des créneaux sur le marché mondial.

63. Quoi qu'il en soit, les pays en développement ne peuvent pas se contenter de mots. Si le Cadre de financement pluriannuel ne réussit pas à atteindre son unique objectif, qui est d'accroître les ressources de base des fonds et programmes concernés, son utilité sera sérieusement compromise. Il faut prendre des mesures immédiates pour assurer au financement des activités opérationnelles une base sûre et prévisible. L'Inde, qui est un des principaux donateurs volontaires parmi les pays en développement qui contribuent aux ressources de base des fonds et programmes des Nations Unies, en appelle aux pays donateurs et en particulier aux moins généreux d'entre eux pour qu'ils accroissent leurs contributions.

64. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent être exécutées conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et en particulier de sa résolution 53/192 sur l'examen de politiques triennal. Le Gouvernement indien appuie le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qu'il considère non pas comme une grande stratégie en évolution, mais comme une approche synergique visant à rendre le système plus efficace, notamment par l'appropriation nationale, dans sa réponse aux plans et priorités de développement des pays. De même, il faut éviter que le Groupe des Nations Unies pour le développement ne brouille l'identité des organes participants ou n'affaiblisse les obligations redditionnelles de leurs chefs de secrétariat envers le Secrétaire général et leurs organes directeurs.

65. M. LEWIS (Antigua-et-Barbuda), intervenant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le renforcement des capacités est indispensable pour permettre aux différents pays, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits pays insulaires en développement, de tirer le meilleur parti de la mondialisation et d'éviter la marginalisation. La CEPD est devenue plus utile grâce à l'amélioration du cadre institutionnel et aux réformes visant à favoriser l'économie de marché qui ont permis à certains pays en développement de devenir des producteurs et des exportateurs majeurs dans des domaines auparavant dominés par les pays développés.

66. Sur le plan économique, le XXe siècle n'a pas été très favorable aux pays en développement; la coopération technique pour le développement leur permet d'explorer certaines initiatives autonomes. Les résultats économiques obtenus par les pays des Caraïbes sont très divers; certains pays de la région ont un indice du développement humain élevé alors que d'autres sont très pauvres. Il convient que les pays développés appuient la CEPD en accroissant leur aide

/...

technique et financière et en encourageant l'investissement étranger direct dans les pays en développement. A cet égard, le secteur privé et la CTPD ont un rôle important à jouer.

67. La tenue de la onzième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement témoigne de l'importance que le système des Nations Unies attache à cette question. La CARICOM accorde une grande importance à l'indépendance du Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement, en tant que centre de coordination de la CTPD.

68. La CARICOM se félicite des succès obtenus par certains pays en développement et considère que la CEPD aux échelons régional, sous-régional et interrégional est importante pour la création d'espaces économiques viables capables de stimuler le commerce international et l'investissement. Toutefois, l'environnement économique international reste défavorable aux pays en développement, dont beaucoup ont souffert des effets de la récente crise financière, et l'écart entre pays développés et pays en développement se creuse.

69. L'orateur exhorte les pays en développement à participer activement aux travaux des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies qui sont associés aux activités concernant la lutte contre la pauvreté, la création de capacités, la santé en matière de reproduction et les enfants. Le déclin ininterrompu du financement des activités opérationnelles ces dernières années a été accompagné d'exigences de réduction des effectifs formulées par les pays donateurs. Malgré des réformes et notamment la création du Cadre de financement pluriannuel, la situation financière des fonds et programmes reste précaire. L'orateur invite les donateurs à accroître sensiblement leurs contributions et souligne que les décisions et stratégies de financement des fonds et programmes doivent respecter les principes de l'universalité, de la neutralité et du multilatéralisme et le caractère facultatif des activités opérationnelles pour que celles-ci puissent répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement.

70. Comme la plupart des pays de la CARICOM ont un PNB par habitant relativement élevé, ils sont généralement exclus des programmes d'aide. Cette attitude ne tient pas compte de l'érosion des préférences commerciales, de la vulnérabilité écologique et économique des pays de la région et du fait que dans la plupart d'entre eux l'économie n'est pas suffisamment résistante pour se rétablir rapidement après des catastrophes naturelles qui peuvent dévaster les infrastructures, la base industrielle et l'agriculture. C'est pourquoi l'orateur demande que ces facteurs soient intégrés dans les critères d'attribution de l'aide assortie de conditions de faveur.

71. Le déclin rapide de l'APD et en particulier des ressources de base affectées à des activités multilatérales est alarmant. A contrario, la croissance des ressources extrabudgétaires montre que les donateurs accordent de plus en plus la préférence à l'aide bilatérale et remettent en question les principes du multilatéralisme, de la neutralité et de la transparence. Il convient que les donateurs, tant nouveaux que traditionnels, mettent un terme au déclin de l'APD et préservent un niveau de ressources de base cohérent et prévisible.



72. Mme AFTAB (Pakistan) dit que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les pays qui en bénéficient sont très déçus par la contraction des ressources de base, le déclin de l'APD et l'impact de ces problèmes sur la mise en oeuvre des activités prescrites. Le Cadre de financement pluriannuel aurait dû s'inscrire dans une transition vers une gestion fondée sur les résultats; son seul objectif était d'assurer un financement sûr et prévisible du PNUD et du FNUAP sans introduction de conditions ou distorsion des priorités. Toutefois, dans l'année écoulée depuis l'introduction de ce cadre, les ressources de base du PNUD ont diminué et on prévoyait une réduction uniforme de 20 % des crédits. Les priorités des donateurs bilatéraux et multilatéraux ne sont pas toujours en harmonie avec celles du système des Nations Unies et on a tout lieu de craindre que l'internationalisme et l'impartialité qui caractérisent l'aide au développement des Nations Unies soient compromis.

73. Il est essentiel que les activités opérationnelles continuent d'être orientées par les pays bénéficiaires. Tous les partenaires du développement doivent s'efforcer d'atteindre les objectifs du Cadre de financement pluriannuel. Le Gouvernement pakistanais est favorable à un renforcement de la coopération entre les organismes de développement des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, mais il faut clairement tenir compte de la spécificité du mandat de chacun et agir en pleine consultation avec les pays bénéficiaires.

74. La délégation pakistanaise appuie sans réserve l'intégration de la CTPD dans les activités opérationnelles des organismes de développement des Nations Unies et considère qu'il faut faire tout ce qui est possible pour renforcer le Groupe spécial. Son gouvernement attend avec intérêt le Sommet du Sud qui doit se tenir à La Havane et qui devrait offrir de nouvelles perspectives de coopération Sud-Sud. Tout en se félicitant de l'élargissement de la gamme des activités opérationnelles des Nations Unies, il considère que la lutte contre la pauvreté doit rester la priorité de l'Organisation en matière de développement. Il a toujours été favorable au renforcement des capacités nationales et à la modalité de l'exécution nationale, mais les obligations redditionnelles correspondantes doivent être compatibles avec les systèmes nationaux.

75. Mme SIMONOVA (République tchèque), intervenant également au nom de la Bulgarie, dit que malgré les progrès réalisés dans l'intégration des pays en développement dans le marché mondial, le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté augmente, l'écart entre les riches et les pauvres se creuse, les conflits armés et les troubles sociaux, souvent liés à une pauvreté durable, se multiplient et la dégradation de l'environnement mondial continue de causer des dommages importants. En conséquence, les besoins d'aide au développement et d'activités coûteuses de redressement et de reconstruction après les conflits et les catastrophes s'accroissent. De plus, la mondialisation apporte avec elle une nouvelle exigence, la bonne gestion des affaires publiques. Comme on l'a vu durant la récente crise financière, dans les situations économiques instables, les mouvements de capitaux refluent très rapidement vers les pays ayant une économie forte et un bon gouvernement.

76. L'amélioration de la gestion des affaires publiques est importante non seulement pour prévenir les crises mais aussi pour protéger les biens publics, rendre les marchés nationaux véritablement concurrentiels et promouvoir le développement global. Il faut renforcer l'Etat de droit et l'application de la

/...

loi, promouvoir la démocratisation, introduire des régimes de réglementation transparents et une supervision financière forte, promouvoir la transparence et la responsabilisation en matière d'administration et de finances publiques et élaborer des méthodes participatives de formulation des politiques et de prise de décisions. Les pays ont besoin d'une assistance technique et d'une aide au développement dans tous ces domaines et il convient que la Deuxième Commission examine si ce besoin est convenablement pris en considération dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

77. La délégation tchèque appuie la décision de recentrer les activités de l'Organisation et en particulier du PNUD sur l'objectif difficile consistant à concilier réforme macro-économique et mise en place d'un Etat crédible, capable non seulement d'appuyer le développement des marchés, mais aussi de mettre en place les structures juridiques, les institutions et les cadres réglementaires nécessaires. En coopération avec la Banque mondiale, le PNUD s'intéresse davantage au rôle des pouvoirs publics dans la mondialisation et dans la promotion de la démocratie, de la bonne gestion des affaires publiques et du développement social; une aide au développement dans ces secteurs peut aussi contribuer à prévenir les troubles sociaux, les conflits militaires et les migrations à grande échelle.

78. La prévention est toujours plus efficace et plus économique que la reconstruction après les conflits. En raison de son universalité, de sa neutralité, de son efficacité et de sa compréhension des besoins spécifiques des pays, le PNUD est particulièrement bien placé pour intervenir dans le domaine du développement humain durable et devrait axer ses activités futures sur le renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des affaires publiques dans le cadre de la mondialisation. L'oratrice appuie les efforts déployés par le PNUD et le FNUAP pour définir les critères de bonne gestion des affaires publiques et les objectifs de développement, précisant les résultats attendus de l'aide au développement et fournissant des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis. Cette approche axée sur les résultats permettra au PNUD de mieux relever le nouveau défi du développement en coopération avec d'autres partenaires et en particulier du Groupe des Nations Unies pour le développement et des institutions de Bretton Woods.

79. Pour terminer, l'oratrice souligne la nécessité de mettre un terme au déclin des ressources financières affectées aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

80. M. AL-MONTASER (Yémen) dit qu'à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, les gouvernements doivent relever les défis que constituent des phénomènes comme la mondialisation, l'urbanisation et le développement des technologies de l'information pour que leurs citoyens puissent en tirer profit plutôt que d'être rejetés dans les marges de l'économie mondiale. Ces défis s'imposent d'eux-mêmes et on ne peut pas éviter d'y faire face, mais il faut donner un visage humain à l'économie mondialisée. C'est pourquoi les débats de la Commission sur les activités opérationnelles de développement sont particulièrement pertinents. Le Yémen est très préoccupé par la réduction du financement de ces activités, qui a des effets négatifs sur les projets de développement, et pense qu'il importe de poursuivre les efforts visant à accroître les ressources.

81. L'orateur remercie M. Malcom Brown, Directeur exécutif du PNUD, pour la déclaration qu'il a faite à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration en septembre 1999 et dans laquelle il a clairement décrit les activités du PNUD. Le Yémen, en sa qualité de bénéficiaire de l'aide du PNUD, apprécie beaucoup les activités de cette organisation qui a par exemple appuyé la création d'ateliers de formation pour les handicapés à Sana'a et Aden. L'orateur appuie sans réserve les choix faits et les mesures prises par le Bureau exécutif et l'ensemble du PNUD.

82. Le Yémen, qui est un des pays les moins avancés du monde, fait tout son possible pour se développer dans l'intérêt de ses citoyens. Toutefois, il se heurte à des difficultés innombrables et à des obstacles financiers découlant à la fois de facteurs internes et de la situation économique régionale et internationale. Il apprécie beaucoup les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods et espère pouvoir continuer de coopérer avec ses partenaires de développement de façon à obtenir un développement global et durable.

83. M. RALITSOELE (Lesotho) dit que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a constitué une équipe pluridisciplinaire réunissant diverses ressources, compétences et connaissances pour définir et régler le grand problème commun qui est celui de la pauvreté. En outre, la SADC promeut l'unité politique et l'intégration économique et la coopération régionale en chargeant tel ou tel Etat membre de coordonner l'action dans différents secteurs comme ceux de l'environnement et de la gestion foncière, de l'énergie, des industries extractives, de l'eau, des transports et communications, des finances et de l'investissement, et du tourisme. Ses organes subsidiaires, notamment ses commissions parlementaires et électorales et sa chambre de commerce, lui ont permis de gérer les affaires sous-régionales d'une façon très appréciée sur le plan international. Par exemple, l'aqueduc qui transporte l'eau des montagnes du Lesotho jusqu'au coeur industriel de l'Afrique du Sud a montré que la réalisation de projets transfrontières peut renforcer la coopération dans la sous-région.

84. Toutefois, la pauvreté, exacerbée par le lourd endettement de certains pays de la sous-région, reste un problème grave. L'orateur exhorte la communauté internationale à continuer d'apporter une contribution substantielle au renforcement de l'économie de la SADC et aux efforts déployés par les pays membres pour obtenir une croissance économique soutenue et un développement durable.

La séance est levée à 13 h 15.